



Compte-rendu du conseil municipal du 8 avril 2019

Présents : Jean-Jacques Couturier, Maire, Guy Barré, Catherine Bérard, Bernard Brachet, Fabienne Brialon, Bénédicte Gault, Stéphane Gonin, Roland Lapendéry, Pascal Membre, Jean-François Pras, Claudine Riché, Bruno Souchon

Excusées : Chantal Ducreux, Sophie Lapalus

Signature des délibérations du conseil municipal du 18/03/2019

Compte Administratif 2018 : Approuvé à l'unanimité

Compte de Gestion 2018 : Approuvé à l'unanimité

Budget 2019

Approuvé à l'unanimité, il s'équilibre comme suit :

- En fonctionnement, les dépenses et recettes s'élèvent à 561 489 €.
- En investissement, les dépenses et recettes s'élèvent à 304861 €.

Les taux d'imposition communaux restent stables pour 2019, pas d'augmentation. Ils restent inférieurs à la moyenne des taux des communes voisines et à la moyenne départementale des communes de même importance.

À noter : la taxe d'habitation sera compensée par l'Etat sur la base des taux de 2017. Les éventuelles augmentations de taux à l'avenir, seront à la charge du contribuable.

Classement d'une voie communale

Le chemin d'Arfeuillette, actuellement chemin rural, est désormais classé en voie communale sur 291 m (jusqu'aux habitations). Cette partie pourra ainsi bénéficier des subventions départementales de voirie, et sera goudronnée en bicouche prochainement. Le reste du chemin reste classé en chemin rural et ne sera pas goudronné.

Accessibilité des bâtiments publics

Les bâtiments déjà accessibles pour les personnes à mobilité réduite vont faire l'objet d'une attestation.

Une délibération est prise pour demander un délai pour mettre en accessibilité ce qui doit l'être.

Réflexion sur l'organisation de l'école

Effectifs prévisionnels

- pour la rentrée 2019 : 85 enfants
- pour la rentrée 220 : 85 enfants

Il est décidé de participer à la rencontre avec l'Inspecteur de l'Education Nationale, M. Godel, organisée le 28 mai à St Haon le Châtel. Elle réunira les élus, les parents et les enseignantes des deux communes. Des réponses aux questions posées par les parents, concernant un éventuel RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), seront apportées par la commission école et par les directrices.

Questions diverses

- Subvention FSE (Foyer Socio-Educatif du collège de la Côte Roannaise) :
Elle est fixée à 8€ par élève, soit 8€x49 élèves=392€
- Désherbeur mécanique
Il sera acheté en commun avec les communes de St Romain la Motte, Ouches et St André d'Apchon, pour un montant de 21 587€. C'est la commune de St André qui achètera le matériel et sera chargée de son entretien. Les autres communes payeront une part fixe annuelle d'un montant de 932€/an pour l'investissement. Le carburant sera à la charge de chaque commune et les frais d'entretien seront partagés en 4.
- Personnel communal
Jérôme Philibert a démissionné le 1^{er} avril 2019.
Pour son remplacement, 3 hypothèses sont à l'étude : embauche en CDD, contrat de courte durée en intérim, sous-traitance à une entreprise privée de certaines tâches.
- Projet au stade de foot
Le Maire a rencontré le Sous-préfet qui a annoncé que l'Etat ne financera pas un terrain synthétique à St Haon le Vieux. Le projet est donc abandonné, car la commune ne peut pas assumer financièrement ce projet sans aide de l'Etat.
Il est décidé de préparer le dossier de réaménagement des vestiaires, pour une éventuelle réalisation à court ou moyen terme.
- Terrasse pour le commerce communal
Il est décidé de préparer le dossier, sans engagement pour cette année.
- Visite de la députée, Nathalie Sarles, le 16 avril à 10h
- Atelier de prévention des chutes
Le second cycle d'ateliers a débuté en début d'année. Les ateliers de gym douce sont annulés, car trop peu de participants. Les ateliers de marche active ont désormais lieu au stade de foot le mercredi matin.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au 13/05/2019 à 20h.